

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1448

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le handicap est-il socialement réductible?

A l'initiative de Pro Infirmis s'est tenue à Lausanne avec la participation de chercheurs français et canadiens une journée d'exposés et de débats sur la définition et par conséquent sur le traitement, au sens large du terme, du handicap. Les participants, nombreux, étaient des professionnels de l'action sociale. Mais le sujet dépasse le champ des spécialistes. Il met en jeu aussi bien l'éthique que la politique. En Suisse, une initiative populaire et l'interprétation des droits sociaux de la nouvelle constitution exigeront la participation de chaque citoyen. Plus encore, au-delà des mesures pratiques sont mis en cause les standards dominants de la vie sociale.

LES HÔTES ÉTRANGERS parlant à Lausanne du langage définissant le handicap à travers l'histoire n'ont pas cité l'apport régional, faisant dériver de « chrétien » le mot « crétin ». Dans les régions alpines, souvent carencées en iode, existait à l'état endémique un syndrome d'hypothyroïde. Les crétins étaient considérés comme marqués par Dieu; c'étaient des innocents, des simples. Avant d'être repris par le vocabulaire médical classique qui a forgé le concept du crétinisme, le mot connut une célébrité qui fit scandale à la suite de l'article de d'Alembert dans l'*Encyclopédie* de Diderot attribuant aux Valaisans, non sans mépris, l'exclusivité de cette infirmité. Le siècle des Lumières et ses acteurs connaissaient encore des limites dans la reconnaissance de l'égalité humaine. Aujourd'hui la médecine sait soigner l'insuffisance thyroïdienne, mais le mot subsiste, carrefour d'interprétations d'une infirmité: vision de surnaturel, ou de fraternité (lente à s'imposer) ou de pathologie guérissable.

Le handicap environnemental

Vous êtes sujet au vertige. Pas grave! C'est une simple limite. L'aptitude à la varappe ne fait pas partie des standards sociaux. Mais, si le destin au 15^e siècle vous avait destiné à être porteur dans les Andes, vous auriez été un handicapé. En conséquence, la dimension environnementale est déterminante dans la définition du handicap. Une incapacité peut se heurter à un obstacle ou être annulée par un « facilitateur ». Les chercheurs refusent donc que le handicap soit enfermé dans des classifications purement médicales, comme celles produites par l'OMS. Il y a toujours interaction avec l'environnement. Il faut le souligner pour obtenir,

politiquement, une adaptation des facteurs environnementaux. Ils ont certes un coût social. Mais c'est la dignité éthique d'une société de les assumer, en récusant l'eugénisme ou le darwinisme appliqué, abusivement aux phénomènes sociaux – ainsi s'exprime la tentation ultra-libérale.

Autres interrogations: aller et retour

La réflexion sur le handicap débouche plus largement sur une mise en question de certains standards sociaux. Ils ont accompagné à travers les légendes, les mythes ou l'histoire la mise en exergue de modèles: le plus souvent celui du chef et du héros, celui qui tire ou comprend plus vite que les autres, celui qui supporte mieux l'alcool, etc... A partir de quand, ces projections définissent-elles un handicap chez ceux qui sont inaptes à s'en accommoder? Par exemple, l'inaptitude à conduire une automobile, est-ce un handicap? Ou l'inaptitude à l'amour hétérosexuel? A partir de quand la société est-elle légitimée à faire de telle ou telle habitude de vie une règle rejetant de fait moralement ceux qui ne veulent ou ne peuvent s'y adapter? Laisser cette question en permanence ouverte doit être un stimulant social. La réflexion sur le handicap est une des entrées critiques premières.

Dans cette perspective, question en retour, les handicapés doivent-ils s'organiser pour reproduire certaines compétitions, comme celles de l'Olympisme (*citius, fortius, altius*) glorifiant des standards dominants ordinaires et par là même les confortant? Il y a pourtant une différence fondamentale entre la volonté légitime d'accéder à des domaines apparemment inaccessibles, comme par exemple le ski pour

un aveugle, et la glorification par les handicapés eux-mêmes de compétitions dont l'esprit est le rejet des moins aptes.

L'autre question, grave celle-ci, est celle du handicap non pas physique, mais psychique. On perçoit chez les chercheurs une réticence à l'aborder. Car si les facteurs environnementaux ont là aussi leur importance, ils ont leurs limites si des conditions de comportement, celles de la règle commune, ne sont pas réunies. Certes, dans le débat de Lausanne, Charcot ou Foucault furent cités. Mais plus pour renvoyer à une histoire de la médecine et à la médecine psychiatrique qu'à une interrogation du même type que celle suscitée par le handicap physique. Souhait que ce sujet, le plus angoissant, soit aussi abordé de front. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*ig*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Anne Rivier
Albert Tille (*at*)
Forum: René Longet
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression: IAM SA, Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 70 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
Site: www.domainepublic.ch